

CREER UNE ASSOCIATION

PROJET - DECLARATION - SUIVI



COMPÉTENCES VISÉES

- ✓ Différencier les types d'associations ;
- ✓ Saisir le concept de « but non lucratif » ;
- ✓ Appréhender les rôles des principaux acteurs ;
- ✓ Déclarer l'association ;
- ✓ Gérer l'association ;
- ✓ Estimer la gestion et les changements utiles...

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse à toute personne ayant un projet de création d'association.

Formation sans prérequis particuliers autres que savoir lire et écrire, être à l'aise avec l'informatique.

FORMATRICE

Mélanie Cordier -
fondatrice de l'Agence M' -
Formatrice consultante
spécialisée depuis plus de
20 ans sur la Commande
Publique.



PRÉSENTATION

CREER VOTRE ASSOCIATION demande de bien réfléchir aux obligations juridiques et comptables et à la composition de l'équipe. Prêt(e) pour passer de l'idée au projet ? Nous vous proposons, sur une journée, de réfléchir aux étapes, aux enjeux... afin d'être en mesure de rédiger les statuts, avec d'éventuelles clauses particulières et de déclarer officiellement la structure.

MODALITÉS

Formation dispensée sur une journée, soit 6 heures (9h-12h 14h-17h). Méthodes pédagogiques actives et participatives (exercices pratiques, apports théoriques, mise en situation...).

Règlement intérieur transmis avant l'entrée en formation.

Moyens techniques : formations à distance en visioconférence, documents dématérialisés.

Modalités d'évaluations : la progression pédagogique du participant est évaluée par un test de positionnement, en début et en fin de formation, des QCM, mises en situation, travaux pratiques... La formation et le formateur sont évalués en fin de session par un questionnaire.

Support pédagogique et attestation de suivi (avec avis) remis à l'issue de la formation. Emargement et suivi de présence par demi-journée. Les moyens de la prestation sont adaptés aux personnes en situation de handicap.

DÉROULÉ

- ✓ Différencier les associations à but lucratif et non lucratif ;
- ✓ Définir les besoins et attentes de ma structure ;
- ✓ Choisir le nom de l'association et déterminer le siège social ;
- ✓ Composer l'équipe la plus adéquate et pertinente ;
- ✓ Connaître les obligations administratives et comptables ;
- ✓ Rédiger les statuts ;
- ✓ Déclarer l'association ;
- ✓ Saisir les informations à transmettre à l'administration ;
- ✓ Comprendre les droits formations CPF dont le compte engagement citoyen (CEC).

PROCHAINES SESSIONS PROGRAMMÉES

- ✓ Formations proposées à distance, en individuel ou en groupe.
- ✓ Inscription 15 jours minimum avant session, par mail ou sur site internet.
- ✓ Dates, coût et lieux : voir site internet ou [NOUS CONTACTER](#).